



**EXTRAIT DE PÉTITION**  
(Article 64 du Règlement)

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 235 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** pour faire face aux défis du 21<sup>e</sup> siècle, il est nécessaire que la nation québécoise soit capable de communiquer avec les autres nations;

**CONSIDÉRANT QUE** la francophonie dans le monde ne représente que 3 % et que le Québec ne représente que 0,1 % de la population mondiale;

**CONSIDÉRANT QUE** le non-apprentissage d'autres langues en raison du protectionnisme linguistique et culturel québécois engendre des effets pervers, dont le confinement des Québécois à l'intérieur d'une barrière linguistique qui atrophie leur potentiel de développement dans leurs relations internationales;

**CONSIDÉRANT QUE** la décision du gouvernement québécois d'implanter d'ici 2015-2016 l'anglais intensif obligatoire en sixième année, quoique louable, est mal adaptée au besoin réel des Québécois;

**CONSIDÉRANT QUE** la capacité d'apprentissage des langues est innée chez les jeunes enfants et que cette capacité diminue très rapidement au fur et à mesure du vieillissement;

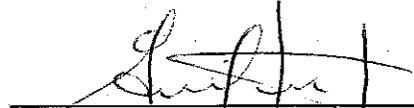
**CONSIDÉRANT QUE** les adultes n'ont pas le droit d'handicaper leurs enfants en les privant d'un outil indispensable et fondamental de l'évolution humaine, soit la capacité de communiquer entre êtres humains;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, signataires de cette pétition, réclamons du gouvernement:

- Qu'une stratégie d'apprentissage et d'initiation aux langues mondiales soit mise en place dès la garderie jusqu'à la fin du secondaire;
- D'offrir une chance égale, nonobstant les revenus et le milieu social, d'être parfaitement bilingue et d'être initié aux principales langues du monde;
- De favoriser la promotion de la richesse de la francophonie et de la culture québécoise par la fierté et l'ouverture sur le monde.

**Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.**

  
Gérard Deltell, député de Chauveau

12 juin 2013  
Date de signature de l'extrait